

Langue : Français  
Original : Français



GROUPE DE LA BANQUE  
AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

## PROJET : Projet d'assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire

PAYS : Congo

### RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date : 12 mai 2009

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe : Monia Moumni, Ingénieur Eau et Assainissement, OWAS.1	
	Membres de l'équipe : Mohamed EL ARKOUBI, Ingénieur Eau et Assainissement, OWAS.1 Sylvie BARA, Expert en Genre, OWAS.1 Keba BA, Analyste Financier, OWAS.1 Raymonde COFFI, Expert en Acquisitions, ORPF.1 Ibrahim SANOGO, expert en Santé, OSHD.3 Jacques FRANSSSEN, Environnementaliste, Consultant Georges BOHOUSSOU, Analyste du Portefeuille, OWAS.0 Bruno ZALI ZALI, Expert Eau & Assainissement, CDFO	
	Chef de Division, p.i :	S. WASSEL
	Directeur pour le secteur, p.i :	S. JALLOW
	Directeur Régional :	J. M. GHARBI

Révision par les pairs	Membres de l'équipe : Ndoundou NIGAMBAYE, OINF.3 Lamine KANE, OSAN.2 Jean Noel ILBOUDO, BFCO Abdourahmane DIAW, OSAN.3	
---------------------------	--	--

Négociations	
--------------	--

## TABLE DES MATIÈRES

Equivalences monétaires.....	i
Année fiscale.....	i
Poids et mesures.....	i
Sigles et abréviations.....	i
Fiche de projet.....	ii
Résumé du projet.....	iii
Cadre logique axé sur les résultats.....	iv
Calendrier d'exécution du projet.....	vi
<b>I - Orientation stratégique et justification.....</b>	<b>1</b>
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays.....	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide.....	2
<b>II - Description du projet.....</b>	<b>2</b>
2.1 Composantes du projet.....	2
2.2 Solutions techniques retenues.....	2
2.3 Type de projet.....	4
2.4 Coût du projet et dispositifs de financement.....	4
2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet.....	6
2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet.....	6
2.7 Prise en compte de l'expérience du Groupe de la Banque dans la conception du projet.....	7
2.8 Suivi/Evaluation et Principaux indicateurs de performance.....	7
<b>III - Faisabilité du projet.....</b>	<b>8</b>
3.1 Performance économique et financière.....	8
3.2 Impact environnemental et social.....	8
<b>IV - Exécution.....</b>	<b>10</b>
4.1 Dispositions en matière d'exécution.....	10
4.2 Suivi.....	11
4.3 Gouvernance.....	12
4.4 Durabilité.....	12
4.5 Gestion des risques.....	13
4.6 Développement des connaissances.....	13
<b>V - Cadre Juridique.....</b>	<b>13</b>
5.1 Instrument légal.....	13
5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque.....	13
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque.....	13
<b>VI - Recommandation.....</b>	<b>14</b>
<b>APPENDICES.....</b>	<b>.....</b>
<i>Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays.....</i>	<i>15</i>
<i>Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays.....</i>	<i>16</i>
<i>Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays.....</i>	<i>17</i>
<i>Appendice IV. Carte de la zone du projet.....</i>	<i>18</i>

**EQUIVALENCES MONETAIRES**  
**(Taux en vigueur au 31 mars 2009)**

1 UC = 722,06 F.CFA

1 UC = 1,12344 euros

**ANNEE FISCALE**

1er janvier - 31 décembre

**POIDS ET MESURES**

Système métrique

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AON	Appel d'Offre National
AOI	Appel d'Offre International
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BM	Banque Mondiale
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CV	Curriculum Vitae
DSPAR	Document de Stratégie Pays axée sur les Résultats
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAD	Fonds Africain de Développement
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
GVT	Gouvernement
IEC	Information, Education et Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PME	Petites et Moyennes Entreprises
TCM	Toilette à Chasse Manuelle
UC	Unité de Compte
VAN	Valeur Actualisée Nette
VIP(latrines)	Ventilated Improved Pit latrine

## FICHE DE PROJET

Fiche du client

---

**DONATAIRE :** Gouvernement de la République du Congo

**ORGANE D'EXECUTION :** Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique  
B.P. 2120 - Brazzaville  
Tél: + 281 02 64  
fax: + 281 50 77  
Email: [meh\\_cab@yahoo.fr](mailto:meh_cab@yahoo.fr) / [dghmeh@yahoo.fr](mailto:dghmeh@yahoo.fr)

Plan de financement

---

Source	Montant (UC)	Instrument
FAD	12.750.000	Don
Gouvernement	7.630.000	
Bénéficiaires	620.000	
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>21.000.000</b>	

Durée – Principales étapes (attendues)

---

Approbation de la note conceptuelle	04/2009
Approbation du projet	16/09/2009
Entrée en vigueur	10/2009
Revue à mi-parcours	12/2011
Dernier décaissement	12/2013
Achèvement	12/2014

## RESUME DU PROJET

1. Le projet d'assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire intervient dans les deux principales villes du Congo qui totalisent environ 48.7% de la population totale du pays. Les principales réalisations attendues de ce projet au terme des 48 mois prévus pour son exécution sont : (i) 6 450 nouvelles latrines individuelles ; (ii) 360 latrines publiques à cabines multiples genrées dans les établissements scolaires, les centres de santé et les marchés; (iii) deux stations de traitement des matières de vidange à Brazzaville et à Pointe Noire ; (iv) 200 maçons formés; (v) 220 relais féminins et 200 enseignants formés sur les thèmes de l'hygiène; (vi) 12 Kms de réseaux de drainage des eaux pluviales à Pointe Noire réhabilités; (vii) des campagnes d'IEC auprès des populations des deux villes ; et (viii) une étude institutionnelle de la stratégie du sous-secteur de l'assainissement.

2. Le coût estimatif hors taxes du projet est de 21,00 millions d'UC, y compris les imprévus physiques et financiers. Le FAD contribue au financement à hauteur de 12,75 millions UC sous forme de don (60.7% du coût total). La réalisation des activités du projet permettra de satisfaire les besoins en latrines familiales pour environ 100 000 personnes. La population totale des deux villes, soit 1,9 millions de personnes bénéficiera de la sensibilisation et de l'éducation à l'hygiène, et environ 700 000 personnes à Pointe Noire seront touchées par les ouvrages de drainage des eaux pluviales.

3. Le projet permettra: (i) l'amélioration de l'accès durable à l'assainissement ; (ii) l'amélioration des conditions sanitaires et des comportements en matière d'hygiène et (iii) la protection de l'environnement contre la pollution. Il répond à une préoccupation majeure du secteur de l'assainissement qui ne possède pas encore une stratégie opérationnelle dans les domaines de la collecte et l'évacuation des eaux usées, des excréta et des eaux pluviales.

4. Le projet découle de l'étude de réhabilitation et d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire financée en 2007 par la Facilité Africaine de l'Eau (FAE). Cette étude a permis d'élaborer un programme de travaux urgents, présenté à la table ronde des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Brazzaville le 3 mars 2009.

5. Le Gouvernement du Congo a fait du secteur de l'eau potable, de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène une priorité pour la réduction de la pauvreté, qui vise entre autres à accroître la proportion de la population ayant un accès durable aux infrastructures de base. Le projet d'assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire s'inscrit dans le cadre de la concertation de la banque avec le gouvernement et les principaux bailleurs de fonds du secteur.

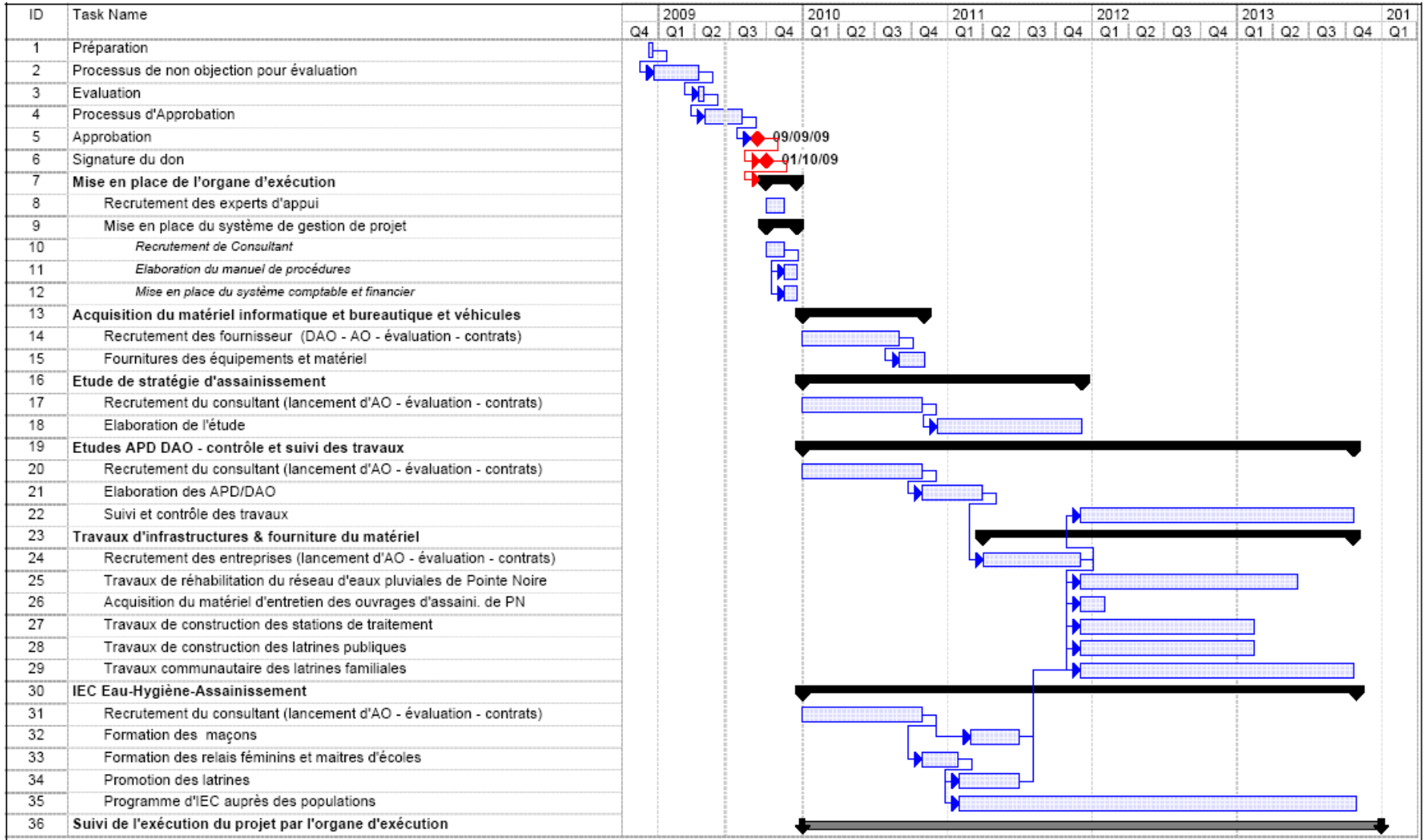
6. Par son intervention dans le renforcement de l'accès aux services d'assainissement dans les deux principales villes du pays et l'élaboration de la stratégie du sous secteur de l'assainissement, la Banque contribuera à l'amélioration des indicateurs du secteur de l'eau et l'assainissement et au renforcement à la complémentarité des actions des autres bailleurs de fonds. Les expériences cumulées et les leçons tirées des opérations de la Banque dans d'autres pays seront mises à contribution pour développer et renforcer le sous-secteur de l'assainissement au Congo.

## CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS ET ECHEANCIER	PORTEE (bénéficiaires)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	INDICATEURS OBJECTIFS ET ECHEANCIER	HYPOTHESES /RISQUES
<p><b>1. But :</b></p> <p>Assurer durablement l'accès à l'eau et l'assainissement en vue d'améliorer les conditions socio-économiques et sanitaires des populations congolaises.</p>	<p><u>Impact : horizon 2025</u></p> <p>Les services adéquats d'eau et d'assainissement sont améliorés</p> <p>La morbidité et la mortalité causées par les maladies liées à l'eau et à l'hygiène sont réduites</p>	<p><u>Bénéficiaires</u></p> <p>Population du Congo (3,9 millions d'habitants).</p>	<p><u>Indicateurs d'impact</u></p> <p>Les taux d'accès à l'eau et l'assainissement</p> <p>Le taux de mortalité infanto-juvénile Le taux de mortalité maternelle La prévalence des maladies diarrhéiques</p> <p><u>Sources:</u> Revue des OMD, DSRP, rapports de suivi des indicateurs socio économiques, EDS</p>	<p><u>Horizon 2025</u></p> <p>Réduction de 95% la proportion des personnes sans accès à une eau saine et en quantité suffisante et un assainissement sain et adéquat en 2025.</p>	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la réforme du secteur</li> <li>- Mobilisation des ressources nécessaires aux infrastructures</li> </ul> <p><u>Mesures de mitigation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un système de suivi évaluation du secteur</li> <li>- Mise en place de la plateforme des bailleurs de fonds pour la coordination des actions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement</li> </ul>
<p><b>2. Finalité du projet:</b></p> <p>Contribuer à l'accroissement des infrastructures d'assainissement et l'amélioration de l'hygiène dans les villes de Brazzaville et Pointe Noire</p>	<p><u>Résultats du projet a Moyen terme (horizon 2015)</u></p> <p>Les infrastructures d'assainissement dans les villes de Brazzaville et Pointe Noire sont renforcés et sécurisés;</p> <p>Les attitudes et comportements des populations en matière d'hygiène individuelle et domestique ont évolué positivement</p>	<p><u>Bénéficiaires</u></p> <p>100 000 personnes supplémentaires desservies par les latrines familiales</p> <p>700 000 personnes bénéficieront des ouvrages de drainage des eaux pluviales à Pointe Noire</p> <p>Population totale des deux villes, soit 1,9 millions de personnes dont 52% de population féminine bénéficient des campagnes d'IEC, des latrines publiques et des stations de traitement des matières de vidange</p>	<p><u>Indicateurs de résultats</u></p> <p>Taux d'accès à l'assainissement individuel</p> <p>Taux de prévalence des maladies diarrhéiques</p> <p>Taux de prévalence du paludisme</p> <p><u>Sources :</u> Statistiques et rapports, Ministère de la Santé, PNDS, système de suivi évaluation du projet</p>	<p><u>Horizon 2015</u></p> <p>Le taux d'accès à l'assainissement passe de 10,5% en 2008 à 50% en 2015</p> <p>Le taux de mortalité infanto-juvénile est réduit de 117‰ en 2005 à 44‰ en 2015.</p> <p>Taux de mortalité maternelle réduit de 1100 à 825, soit 75% en 2015</p> <p>Réduction d'au moins 25% du taux d'incidence des maladies diarrhéiques, soit 53‰ en 2015</p> <p>Le taux de prévalence du paludisme passe de 5,6% en 2006 à 3% en 2015</p> <p>Réduction des dépenses de santé de 25%</p>	<p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité des structures publiques</li> <li>- Durabilité des infrastructures</li> </ul> <p><u>Mesures de mitigation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités institutionnelles de la DGH et des mairies;</li> <li>- Implication de la société civile dans l'entretien et la maintenance des ouvrages (formation de relais féminins et constitution de comités de gestion)</li> </ul>
<p><b>3. Activités</b></p> <p>1) Travaux d'infrastructures d'assainissement</p> <p>2) Etudes, Suivi-contrôle des travaux</p>	<p><u>Produits</u></p> <p>1.1) latrines collectives construites 1.2) latrines familiales réalisées 1.3) stations de traitement des matières de vidange construites 1.4) Réseaux d'eaux pluviales réhabilités</p> <p>2.1) Etudes APD et DAO élaborées 2.2) Suivi et contrôle et des travaux assurés</p>	<p><u>Bénéficiaires</u></p> <p>Population de Brazzaville et Pointe Noire Mairies de Brazzaville et Pointe Noire Mairie de Pointe Noire</p>	<p><u>Indicateurs de produits</u></p> <p>1.1) nombre de latrines collectives construites 1.2) nombre de latrines familiales réalisés 1.3.1) nombre de stations de traitement des matières de vidange construite à Brazzaville est de 2 ; 1.3.2) Le nombre de stations de traitement des matières de vidange construite à Pointe Noire est de 2 ; 1.4) linéaire des collecteurs réhabilités</p> <p>2.1) Rapports APD/ DAO disponibles 2.2) Rapports périodiques de contrôle et suivi des travaux disponibles et</p>	<p><u>Horizon 2013</u></p> <p>1.1) Le nombre d'édicules publics construits est de 360 ; 1.2) Le nombre de latrines familiales construites est de 6 450 ; 1.3.1) Le nombre de stations de traitement des matières de vidange construites à Brazzaville est de 2 ; 1.3.2) Le nombre de stations de traitement des matières de vidange construites à Pointe Noire est de 2 ; 1.4) Le linéaire du réseau des eaux pluviales réhabilités et renforcés est de 12 km.</p>	<p><u>Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible coordination des actions des différents intervenants ;</li> <li>- Retards dans la mobilisation des contributions des populations</li> <li>- Faible capacité dans la passation des marchés</li> <li>- Non utilisation adéquate des ressources financières</li> </ul> <p><u>Mesures de Mitigation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un comité de pilotage et de la plateforme des bailleurs de fonds pour le suivi des activités du projet et du secteur;</li> <li>- Campagnes d'IEC pour la promotion de l'hygiène et</li> </ul>

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS ET ECHEANCIER	PORTEE (bénéficiaires)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	INDICATEURS OBJECTIFS ET ECHEANCIER	HYPOTHESES /RISQUES
3) Fourniture des équipements de d'entretien des ouvrages d'assainissement de Pointe Noire	3) Service d'entretien des ouvrages d'assainissement de Pointe Noire équipé	Mairie de Pointe Noire	diffusés 3) Nombre et nature d'équipements fournis	3) Pelle hydraulique et Hydro-cureur disponibles	l'appropriation des ouvrages pour les populations des deux villes
4) IEC Hygiène/assainissement	4.1) maçons chargés de la réalisation des latrines  4.2) Enseignants formés et impliqués dans les activités d'IEC  4.3) relais féminins d'hygiène formés et impliqués dans les activités d'IEC  4.4) Comités de gestion mis en place et gérants formés	Femmes et associations de femmes, enseignants et élèves des établissements scolaires, artisans maçons	4.1) nombre d'artisans maçons formés  4.2) nombre de maîtres d'écoles formés  4.3) nombre de relais féminins d'hygiène formés  4.4) Nombre de comités de gestion mis en place et de gérants formés	4.1) Le nombre de maçons formés est de 200 ;  4.2) Le nombre de maître d'écoles formés est de 200.  4.3) Le nombre de relais féminins formés est de 220 ;  4.4) 360 comités de gestion mis en place, 72 gérants formés dont 60% de femmes	- Mise en place d'un manuel de procédures - Adoption d'un système de double signature - Signature de contrats de performance
5) Etude institutionnelle de la stratégie de l'assainissement	5) Etude institutionnelle de la stratégie de l'assainissement réalisée	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	5) Résultats de l'étude validés	5) Tenue de l'Atelier de validation des résultats de l'étude	
6) Renforcement des structures : - Voyage d'échanges ; - Formation des cadres de la DGH, et des mairies	6) formation et appui technique à la DGH, les mairies;		6) voyage d'échanges et séminaires organisés	6) Assistance technique à la DGH assurée	
7) Recrutements de bureaux pour l'élaboration du manuel de procédures et de l'audit financier et comptable	7.1) Manuel de procédures administratives, financières et comptables élaboré 7.2) Audit financier et comptable du projet réalisé	Bureaux de consultants	Manuel de procédures Rapports d'audit Revue à mi-parcours (2012) RAP (2014)		
<b>4. Ressources</b> Don FAD : 12.750.000 UC Bénéficiaires : 620.000 UC Gouvernement : 7.630.000 UC TOTAL : 21.000.000 UC			<b>Sources :</b> système de suivi évaluation- Rapports de supervision du projet - mi-parcours et RAP		

## CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET





**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UN PROJET DE DON FAD AU CONGO  
POUR L'EXECUTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES VILLES DE BRAZZAVILLE  
ET POINTE NOIRE**

La Direction soumet le présent rapport et sa recommandation concernant une proposition de don FAD de 12,75 millions d'UC au Gouvernement du Congo pour le financement du projet d'assainissement des villes de Brazzaville et Pointe Noire.

**I - ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION**

***1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays***

1.1.1 Le projet d'assainissement s'inscrit en droite ligne des priorités exprimées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Congo de la période 2008 – 2010. Ce dernier met l'accent sur la consolidation de la paix, la stabilité, la promotion de la bonne gouvernance et la recherche des sources de croissance économique forte et durable apte à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Les priorités du gouvernement visent à lever les contraintes qui pèsent sur la réalisation des progrès économiques et sociaux notamment : (i) la faiblesse de la capacité de l'Etat à offrir des services publics durables ; (ii) la faiblesse des infrastructures du fait de la destruction de l'appareil productif ; et (iii) l'urbanisation accélérée, en particulier celle de Brazzaville et Pointe-Noire, qui exerce une pression forte sur les infrastructures et pose de sérieux problèmes de santé, d'hygiène, d'environnement et de bien être de la population.

1.1.2 La stratégie de la Banque (DSPA 2008-2012) répond aux préoccupations du Gouvernement et à ses priorités et met l'accent sur: (i) le développement des infrastructures pour soutenir la croissance et améliorer le cadre de vie ; et (ii) la promotion de la stabilité macroéconomique et la croissance. Le premier domaine d'intervention, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base (eau potable, assainissement et électricité), est crucial pour la croissance, le développement du secteur privé, l'élargissement de l'accès aux services de base et la création de l'emploi. Le second domaine d'intervention, axé sur l'amélioration de la gestion des ressources publiques et du climat des affaires vise à fournir le contexte requis pour améliorer la gouvernance économique et la lutte contre la corruption en vue d'attirer les investissements nationaux et internationaux et garantir une croissance favorable à l'accès des plus démunis aux services de base.

***1.2 Justification de l'intervention de la Banque***

1.2.1 Le Gouvernement a fait du secteur de l'eau potable, de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène une priorité pour la réduction de la pauvreté. L'intervention de la Banque est justifiée par le fait que le projet : i) répond à cette préoccupation majeure visant à renforcer l'accès à l'assainissement et à promouvoir l'hygiène, et ii) répond au souci du Gouvernement du Congo d'assurer un développement humain durable et équitable et d'améliorer les conditions de vie de la population. Le principal problème de développement visé par le projet est l'amélioration des conditions sanitaires de la population à travers la réduction des maladies d'origine hydrique ainsi que celles imputables à l'insalubrité et les pratiques inappropriées en matière d'hygiène. Par son intervention, la Banque va contribuer, d'une part à l'amélioration des investissements dans le secteur de l'assainissement qui n'a bénéficié à ce jour d'aucun financement, mais d'autre part à renforcer les actions dans le domaine de l'eau, menées par le gouvernement et les bailleurs de fonds du secteur présents au Congo.

1.2.2 Dans le souci d'amélioration du cadre de vie des populations de ces deux villes, le Gouvernement du Congo a demandé à la Banque en 2007, à travers la FAE, de financer une étude qui vise à faire un diagnostic global du secteur de l'eau et de l'assainissement en vue de dégager les contraintes majeures et proposer les voies et moyens pour les atténuer. Cette étude a permis de fournir un programme d'actions prioritaires pour résoudre les problèmes relatifs à l'assainissement

des eaux usées domestiques, d'évacuation des eaux pluviales de Brazzaville et Pointe-Noire. Les conclusions de l'étude ont été présentées aux bailleurs de fonds lors de la table ronde du secteur organisée par le Gouvernement en mars 2009. Le présent projet d'assainissement est une souscription de la Banque à la demande du Gouvernement de participer au financement des projets prioritaires retenus lors de cette table ronde.

### 1.3 Coordination de l'aide

Secteur ou sous-secteur	Importance		
	PIB (1)	Exportations	Main-d'œuvre
Secteur Infrastructures	8.6 %	11.4%	
<b>Parties prenantes AEPA – Dépenses publiques annuelles en milliards FCFA (moyenne 2008-2010 )</b>			
<b>Gouvernement</b>	<b>Bailleurs de fonds</b>		
38,00 (48.4%)	BAD	9,31 (11.9%)	
	BM	18,60 (23.7%)	
	AFD	6,91 (8.8%)	
	BAEDA	4,65 (5.9%)	
	UNICEF	1,00 (1.3%)	
<b>Niveau de la coordination de l'aide</b>			
Existence de groupes de travail thématiques			Non
Existence d'un programme sectoriel global			Non
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide			membre

(1) Investissement du secteur public

*Commentaires sur la coordination de l'aide* : Le Congo s'est engagé depuis 2002 dans un vaste programme de municipalisation accélérée. Le programme, financé sur des ressources propres du Gouvernement, vise à réhabiliter les infrastructures urbaines dans les différentes villes du Congo en particulier celles liées au secteur de l'eau. L'intervention des bailleurs de fonds est récente et il n'y a pas de cadre de concertation formel. L'étude de la FAE a permis de réunir les différents bailleurs de fonds lors de la table ronde de mars 2009 et de convenir, sur recommandation du Ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH), de la mise en place d'une plateforme de coordination pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cette plateforme sera chargée de coordonner les actions pour la mobilisation des fonds, le suivi de l'exécution des projets et ouvrira la voie à une transition progressive vers une approche plus globale du financement du secteur. La plateforme sera composée des représentants des Ministères chargés de l'Hydraulique, de la Santé, des Travaux Publics, du Plan, des Finances, des Mairies de Brazzaville et de Pointe Noire et des Bailleurs de Fonds (AFD, BAD et Banque Mondiale). La table ronde a permis de mobiliser des ressources pour le financement du programme de travaux urgents et la concertation entre les bailleurs de fonds: (i) la Banque Mondiale (40 millions de dollars) pour les réformes du secteur de l'eau potable et la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux d'AEP à Brazzaville et Pointe Noire (projet Eau et Développement Urbain dont l'approbation est prévue en novembre 2009) ; (ii) l'AFD (10 millions d'euros) pour le drainage des eaux pluviales de Brazzaville; (iii) la BAEDA (10 millions de dollars) pour un projet d'AEP à Pointe Noire et (iv) le Gouvernement (38 milliards de FCFA) pour les infrastructures d'AEP à Brazzaville et Pointe Noire.

## II - DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Composantes du projet

Le projet proposé va contribuer au développement des infrastructures d'assainissement et des réformes du secteur de l'assainissement et renforcer les actions du gouvernement et des bailleurs de fonds dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable. Le projet s'articule autour de 4 composantes : (A) le développement des infrastructures d'assainissement ; (B) le développement des programmes IEC, études, contrôle et suivi des travaux ; (C) l'appui institutionnel ; et (D) l'appui à l'organe d'exécution du Projet.

*Tableau 2.1 : Composantes du projet*

Nom de la composante	Coût estimatif		Description des composantes
	Millions de F CFA	Millions d'UC	
A - Développement des infrastructures d'assainissement	2 995,84	4,15	(i) Construction de 6 450 nouvelles latrines familiales
	1 865,64	2,58	(ii) Construction de 360 latrines publiques à cabines multiples munies d'un puisard au niveau des établissements scolaires, des centres de santé, des dispensaires et des marchés ;
	690,98	0,96	(iii) Construction de deux stations de traitement des matières de vidanges à Brazzaville
	667,95	0,93	(iv) Construction de deux Massifs filtrants végétalisés à Brazzaville
	690,98	0,96	(v) Construction de deux Stations de traitement des matières de vidanges à Pointe Noire
	667,95	0,93	(vi) Construction de deux Massifs filtrants végétalisés à Pointe Noire
	4 163,14	5,77	(vii) Réhabilitation et renforcement des réseaux primaires et secondaires du drainage des eaux pluviales de Pointe Noire
	<b>11 742,47</b>	<b>16,26</b>	<b>S/Total</b>
B - Développement des programmes IEC, études, contrôle et suivi des travaux	580,60	0,80	(i) IEC Eau-Hygiène-Assainissement (campagnes d'information et d'éducation à l'hygiène pour toute la population des deux villes, formation de 200 enseignants, 200 maçons et 220 relais féminins)
	830,26	1,15	(ii) Etudes APD/établissement DAO, contrôle et suivi des travaux
	508,50	0,70	(iii) Etude institutionnelle de la stratégie d'assainissement
	171,82	0,24	(iv) Assistance technique (appui à la mise en place de la plateforme des bailleurs de fonds, évaluation du programme national de lutte contre les maladies hydriques, expertise ponctuelle dans l'exécution des infrastructures, etc.).
	<b>2 091,19</b>	<b>2,90</b>	<b>S/Total</b>
C - Appui institutionnel	254,25	0,35	(i) Acquisition de matériel pour l'entretien des ouvrages d'assainissement à Pointe Noire
	114,59	0,16	(ii) Ateliers de formation, Séminaires internationaux et Communication
	<b>368,84</b>	<b>0,51</b>	<b>S/Total</b>
D - Appui à l'Organe d'Exécution du Projet (Direction Générale de l'Hydraulique (DGH))	67,80	0,09	(i) Acquisition de 3 véhicules 4x4
	21,81	0,03	(ii) Acquisition d'équipements informatiques
	13,56	0,02	(iii) Acquisition d'équipements bureautiques
	463,13	0,64	(iv) Frais de Personnel
	27,64	0,04	(v) Frais de missions de supervision
	281,89	0,39	(vi) Frais de fonctionnement
	16,50	0,02	(vii) Elaboration du Manuel de procédures administratives, financières et comptables
	68,75	0,10	(viii) Audit des états financiers
	<b>961,09</b>	<b>1,33</b>	<b>S/Total</b>
<b>Total</b>	<b>15 163,58</b>	<b>21,00</b>	

## **2.2 Solutions techniques retenues**

2.2.1 L'assainissement autonome est le mode retenu pour l'évacuation des eaux usées. Ce choix se justifie à deux niveaux par : (i) les orientations adoptées par le pays en matière d'assainissement pour la vulgarisation des techniques adaptées et à faible coût pour la gestion des excréments et le développement de systèmes collectifs urbains pour l'évacuation des eaux pluviales; et (ii) les résultats des études techniques de l'étude de la FAE basées sur l'examen de critères techniques et

économiques, notamment le mode et la modicité de la consommation en eau, la bonne perméabilité des terrains, la taille des parcelles d'habitation et le faible coût des équipements.

2.2.2 Pour les latrines familiales, le référentiel technique comprend la latrine sèche améliorée (VIP) ou Ecosan en fonction de la nature du terrain et de la profondeur de la nappe. Il s'agit d'ouvrages standards à faible coût qui offrent des garanties de durabilité et d'hygiène et qui sont déjà utilisés au Congo. Pour les infrastructures à caractère communautaire dans les établissements scolaires, des centres de santé, des dispensaires et des marchés, le modèle d'édicule est un ouvrage à cabines multiples genrées (4 cabines pour les hommes et 4 cabines pour les femmes) munies de puisards.

2.2.3 Les stations de traitement reçoivent les matières de vidange fraîches collectées dans les latrines familiales ou publiques par les camions vidangeurs des sociétés privées. La filière de traitement proposée comprend : (i) des bassins de sédimentation qui assurent la séparation des phases liquide-solide; (ii) des bassins de digestion anaérobie des matières surnageant sortant des bassins de sédimentation ; (iii) des lits de séchage des matières décantées; et (iv) des massifs filtrants végétalisés. La performance de ce procédé permet de rejeter des effluents liquides suffisamment épurés (non dépassement en DBO et en bactériologie) et n'ayant pas impact sur l'environnement. Les mairies de Brazzaville et de Pointe Noire seront en charge de l'exploitation des stations de traitement. Il faut signaler que les deux mairies sont dans un processus de délégation de la gestion des activités d'assainissement (déchets solides et eaux usées) à des concessionnaires privés.

*Tableau 2.2 : Solution de substitution envisagée et causes du rejet*

<b>Alternative</b>	<b>Brève description</b>	<b>Raison du rejet</b>
Réseau collectif d'égouts pour l'évacuation des eaux usées	Les ouvrages d'assainissement (individuels et publics) sont reliés à un réseau de canalisations enterrées qui évacuent les eaux usées vers une station d'épuration.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modicité des consommations en eau, donc des quantités d'eau usées rejetées ; ce qui ne permet pas l'auto-curage des canalisations qui transportent les eaux usées.</li> <li>▪ Existence de grandes quantités de matériaux sableux qui peuvent passer dans le réseau et réduire l'écoulement.</li> </ul>

### **2.3 Type de projet**

L'étude financée par la FAE a permis de réaliser des avant-projets de travaux en matière d'eau et d'assainissement qui peuvent être exécutés comme des opérations séparées mais complémentaires. Le présent projet retenu par la Banque est une opération autonome. Toutes les interventions des bailleurs de fonds dans le secteur de l'eau au Congo se font à travers ce type d'opération (projets d'investissement).

### **2.4 Coût du projet et dispositifs de financement**

2.4.1 Le coût global hors taxes et hors douanes du projet est de 21 millions d'UC dont 7,19 millions en devises (34,3%) et 13,81 millions en monnaie locale (65,7%). Le FAD contribue au financement du projet à hauteur de 12,75 millions d'UC sous forme de don, soit 60,7% du coût total. Le Gouvernement du Congo participera à hauteur de 7,63 millions d'UC (36,3%) et les bénéficiaires contribueront à hauteur de 0,620 million d'UC (3,0%). Ces coûts incluent une provision de 10% pour les imprévus physiques et une provision de 3% l'an pour les imprévus financiers. Les coûts des composantes du projet et la répartition par source de financement sont donnés dans les tableaux suivants (détaillés dans les annexes techniques).

Table 2.3 : Coût estimatif par composante (en millions d'UC)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% devises
A. Développement des infrastructures de base	9,90	4,19	14,09	29,8%
B. IEC, études, contrôle et suivi des travaux	1,01	1,51	2,51	60,0%
C. Appui institutionnel	0,08	0,37	0,45	81,5%
D. Appui à l'organe d'Exécution du Projet	0,98	0,18	1,16	15,5%
<b>Total du coût de base</b>	<b>11,97</b>	<b>6,25</b>	<b>18,22</b>	<b>34,3%</b>
Provision pour aléas physiques	1,20	0,62	1,82	34,3%
Provision pour hausse des prix	0,64	0,32	0,96	33,3%
<b>Coût total du projet</b>	<b>13,81</b>	<b>7,19</b>	<b>21,00</b>	<b>34,3%</b>

Tableau 2.4 : Cout du projet par source de financement (en millions d'UC)

Sources de financement	Monnaie locale	Devises	Total	% total
Don FAD	5,56	7,19	12,75	60,7%
Bénéficiaires	0,62	-	0,62	3,0%
Gouvernement	7,63	-	7,63	36,3%
<b>Coût total du projet</b>	<b>13,81</b>	<b>7,19</b>	<b>21,00</b>	

Tableau 2.5 : Cout du projet par composante et source de financement (en millions d'UC)

Composantes	FAD	Gouvernement	Bénéficiaires
A. Développement des infrastructures de base	8,17	7,47	0,62
B. IEC, études, contrôle et suivi des travaux	2,90	-	-
C. Appui institutionnel	0,51	-	-
D. Appui à l'organe d'Exécution du Projet	1,17	0,16	-
<b>Total</b>	<b>12,75</b>	<b>7,63</b>	<b>0,62</b>

Tableau 2.6 : Coût du projet par catégorie de dépense (en millions d'UC)

Catégories de dépenses	Monnaie locale	Devises	Total	% devises
A. Biens	0,01	0,43	0,44	98,1%
B. Travaux	9,90	4,19	14,09	29,8%
C. Services	1,13	1,63	2,76	59,0%
D. Fonctionnement	0,93	0,00	0,93	0,0%
<b>Total du coût de base</b>	<b>11,97</b>	<b>6,25</b>	<b>18,22</b>	<b>34,3%</b>
Provision pour aléas physiques	1,20	0,62	1,82	
Provision pour hausse des prix	0,64	0,32	0,96	
<b>Coût total du projet</b>	<b>13,81</b>	<b>7,19</b>	<b>21,00</b>	

Tableau 2.7 : Calendrier des dépenses par composante (montants en millions d'UC)

Composantes	2010	2011	2012	2013	Total
A. Développement des infrastructures de base	-	4,23	8,79	1,07	<b>14,09</b>
B. IEC, études, contrôle et suivi des travaux	-	1,29	0,66	0,56	<b>2,51</b>
C. Appui institutionnel	0,03	0,35	0,03	0,03	<b>0,45</b>
D. Appui à l'organe d'Exécution du Projet	0,28	0,38	0,25	0,25	<b>1,16</b>
<b>Total du coût de base</b>	<b>0,31</b>	<b>6,24</b>	<b>9,75</b>	<b>1,92</b>	<b>18,22</b>

2.4.2 Le financement du Gouvernement portera sur : (i) 50% du coût des travaux des ouvrages d'assainissement public et des stations de traitement des matières de vidange ; (ii) 75% du coût des travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau de drainage des eaux pluviales de Pointe Noire et ; (iii) 12% du coût de l'appui à la DGH. Les populations contribueront à hauteur de 15%

pour les ouvrages d'assainissement familial. Le financement de la Banque portera sur : (i) 85% du coût des ouvrages d'assainissement familial; (ii) 50% du coût des ouvrages d'assainissement public et des stations de traitement des matières de vidange, (iii) 25% du coût de la réhabilitation et de renforcement du réseau de drainage des eaux pluviales de Pointe Noire ; (iv) 100% du coût de l'appui institutionnel et; (v) 88% de l'appui à la DGH.

## ***2.5 Zones et bénéficiaires visés par le projet***

2.5.1 Le projet couvre les villes de Brazzaville et Pointe Noire qui totalisent environ 1,9 millions de personnes. Brazzaville est située sur la rive droite du fleuve Congo et Pointe-Noire est une ville portuaire située sur l'Océan atlantique. Le choix de deux villes a été motivé par leur importance économique et l'état de délabrement des infrastructures socio-économiques existantes. En effet, leur forte urbanisation au cours des vingt dernières années n'a pas été accompagnée d'infrastructures adéquates d'AEPA. Le taux d'accès à un assainissement individuel (WC avec chasse d'eau et latrines améliorées) est de l'ordre de 10.5%. Le reste des infrastructures est constitué de latrines non conventionnelles. Les structures publiques (écoles, marchés, centres de santé) sont pour la plupart dépourvues d'ouvrages adéquats d'assainissement. Les matières de vidange sont directement déversées dans la nature sans aucun traitement ; ce qui contribue à la dégradation du milieu naturel et la pollution de la nappe phréatique. L'évacuation des eaux de pluie constitue un problème majeur à Pointe Noire et les inondations sont fréquentes dans certains quartiers de la ville, compte tenu de l'insuffisance et de l'état défectueux du réseau de drainage. Le ruissellement des eaux a un impact négatif sur les réseaux d'évacuation qui se remplissent de sables à chaque forte pluie. Cette situation est favorisée par la nature argilo sableuse des sols, l'accroissement des surfaces imperméabilisées et le manque d'entretien des installations existantes.

2.5.2 Le projet vise à renforcer les services d'accès à l'assainissement des excréta, des eaux usées et des eaux pluviales. Environ 100 000 personnes supplémentaires seront desservies par les latrines familiales dans les deux villes et 700 000 personnes bénéficieront des ouvrages de drainage des eaux pluviales à Pointe Noire. La population totale des deux villes, soit 1,9 millions de personnes bénéficiera des campagnes d'IEC, des latrines publiques et des stations de traitement des matières de vidange.

## ***2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet***

2.6.1 Lors de la réalisation de l'étude financée par la FAE, un processus consultatif et participatif auquel les structures publiques (ministères de la santé, de l'environnement, de l'enseignement, etc.), les mairies de Brazzaville et Pointe Noire, la société civile (ONG) et les bailleurs de fonds. La validation des solutions techniques proposées et des résultats des différentes phases de l'étude a été faite au cours d'ateliers organisés avec la participation des différentes structures. La consultation avec la population s'est faite à travers une enquête ménage et des réunions en focus groupes. L'étude a également montré que les ménages sont d'accord pour participer au coût de l'ouvrage et qu'il est nécessaire d'effectuer une campagne de vulgarisation et de sensibilisation ciblant les femmes et les hommes. Ce processus de consultation a été mené pendant la préparation du projet et a impliqué toutes les structures bénéficiaires et les populations. Des rencontres ont eu lieu, également, lors de la table ronde des bailleurs de fonds et pendant l'évaluation, avec les partenaires au développement (Banque Mondiale, AFD) afin de coordonner les actions.

2.6.2 Pendant la phase d'exécution du projet, l'approche participative sera maintenue à travers les missions de supervision et de revue à mi-parcours. Pour la mise en œuvre des latrines familiales, la démarche retenue consiste à n'intervenir que sur la demande des populations qui bénéficieront de campagnes d'IEC. Les bureaux d'études/ONG chargés de ce volet collecteront les requêtes émises par les bénéficiaires et les communautés locales, vérifieront la satisfaction des critères de sélection, et les transmettront à la DGH pour validation avant le lancement des travaux. L'adhésion des populations au projet est matérialisée par la requête des bénéficiaires, mais aussi par leur

consentement à contribuer au financement des latrines. La contribution financière demandée pour bénéficier d'un ouvrage individuel est fixée à 15% du coût de l'ouvrage. Le niveau de participation (environ 70 000 FCFA) a été fixé compte tenu de la contribution actuellement payée par les ménages dans le cadre des ouvrages réalisés par le CREPA. Pour les édifices publics, les mairies et les communes seront mises à contribution dans la création de comités de gestion par les entités bénéficiaires qui s'engagent à mettre en place un système de gestion et d'entretien durable dès la mise en service des édifices.

## ***2.7 Prise en compte de l'expérience de la Banque dans la conception du projet***

2.7.1 Le portefeuille de la Banque au Congo est en reconstruction depuis la normalisation des relations avec le pays en fin 2004 et n'a compté dans le secteur de l'eau et de l'assainissement que l'étude de la FAE. La conception du projet s'est inspirée des leçons tirées de l'expérience de la Banque en cours dans le pays et des projets dans d'autres pays aux conditions similaires. Il a été tenu compte des faiblesses en matière de capacités, de passation des marchés et de gestion du portefeuille. Le projet prévoit un renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) dans la gestion du projet. Il s'appuiera sur les cadres (coordonnateur, comptable et ingénieur assainissement) qui ont participé à la réalisation de l'étude de la FAE et ont bénéficié de formations dans les domaines du drainage des eaux pluviales, de la promotion de l'hygiène et la pérennisation des projets d'AEPA, et par conséquent maîtrisent convenablement le cycle de projet.

2.7.2 La DGH sera également renforcée par des experts (un spécialiste en acquisition, un spécialiste en suivi-évaluation et un expert en IEC). En outre, les responsables du projet participeront aux formations organisées par la Banque dans les domaines des acquisitions et des décaissements. Le projet bénéficiera de la proximité du Bureau de la Banque en RDC (CDFO) qui pourra assister la DGH dans la préparation des dossiers techniques et participera aux missions de supervision. L'intégration de différents spécialistes dans l'équipe du projet résulte de la prise en compte des expériences passées de la Banque dans l'exécution de projets du secteur de l'eau.

## ***2.8 Suivi/Evaluation et principaux indicateurs de performance***

2.8.1 Un système de suivi-évaluation du projet sera mis en place au sein de la DGH sous la responsabilité d'un spécialiste en suivi-évaluation. Ce système définira un ensemble d'indicateurs quantifiables pour mesurer les performances du projet et permettra de faire des bilans, de présenter des résultats particuliers et globaux, et d'opérer au besoin les ajustements nécessaires.

2.8.2 Les principaux indicateurs de suivi-évaluation pour le projet sont :

(i) *les Indicateurs d'impact* : le projet contribuera à l'amélioration des indicateurs en matière d'accès à l'assainissement et de santé dont les indicateurs sont :

- Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain passe de 10,5% en 2008 à 50% en 2015 ;
- Le taux de mortalité infanto-juvénile régresse de 117‰ en 2005 à 44‰ en 2015 ;
- Le taux de mortalité maternelle passe de 1100 à 825 pour 100000 en 2015 ;
- Le taux d'incidence des maladies diarrhéiques passe de 53‰ en 2015 ;
- Le taux d'incidence du paludisme régresse de 5,6% en 2006 à 3% en 2015.

(ii) *les Indicateurs de résultats* : les résultats directement liés à la mise en œuvre du projet sont l'augmentation du taux d'accès à l'assainissement au niveau des deux villes:

- Le taux d'accès à l'assainissement dans les villes de Brazzaville et Pointe Noire passe de 10,5% en 2008 à 16% en 2013.
- Le taux de traitement des matières de vidange des latrines passe de 0% en 2009 à 100% en 2013.

(iii) *Indicateurs de produits* : les principaux indicateurs de produits sont :

- Le nombre de latrines familiales construites est de 6 450 unités ;
- Le nombre d'édifices publics construits est de 360 unités ;
- Le nombre de stations de traitement des matières de vidange construites à Brazzaville est de 2 ;
- Le nombre de stations de traitement des matières de vidange construites à Pointe Noire est de 2 ;

- Le linéaire du réseau d'eaux pluviales réhabilités et renforcés est de 12 km à Pointe Noire ;
- Le nombre de personnes bénéficiant de l'IEC est de 1,9 millions à Brazzaville et Pointe Noire ;
- Le nombre de personnes bénéficiant du réseau de drainage est de 700 mille à Pointe Noire ;
- Le nombre de maçons formés est de 200 ;
- Le nombre de relais féminins formés est de 220 ;
- Le nombre d'enseignants formés est de 200 ;
- Le nombre comités de gestion mis en place est de 360 et le nombre de gérants formés est de 72 ;
- (1) voyage d'échanges pour 14 représentants d'infrastructures concernées.

### **III - FAISABILITE DU PROJET**

#### ***3.1 Performance économique***

3.1.1 L'analyse économique du projet est axée sur l'analyse des bénéfices économiques globaux générés par l'exécution des infrastructures. La démarche retenue consiste à évaluer bénéfices économiques mesurant l'impact du projet sur l'amélioration des conditions sanitaires et des revenus des ménages pendant la réalisation des travaux et l'exploitation des infrastructures. En supposant un coût d'opportunité économique des capitaux de 12%, il ressort de cette analyse un taux de rentabilité économique de 24.7%. Les différents tests de sensibilité (augmentation des coûts d'investissements ou/et réduction des bénéfices liés à la santé) montrent que le TRE oscille entre 22.0% et 19.4%.

3.1.2 *Impact sur les conditions sanitaires*: Le projet a un impact positif sur le secteur de la santé. La réduction du nombre de cas de maladies hydriques et de leur incidence sur les populations (frais médicaux supportés, temps de travail perdu) crée des bénéfices économiques non négligeables. Ces effets interviennent au sein d'une population où, avant les réalisations du projet : (i) 90 % de la population ne disposent pas ou sont dotées de latrines sommaires et non hygiéniques; (ii) la majorité des maisons déversent les eaux usées ménagères dans les cours des maisons ou dans la rue ; (iii) la plupart des lieux publics ne sont pas équipés de latrines collectives; (iv) 100 % des matières de vidange sont déversées dans la nature sans traitement préalable ; et (v) les activités socio-économiques sont ralenties ou arrêtées à cause des inondations. Le projet pourra contribuer, par ses effets induits, à réduire le niveau de pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations ciblées en permettant aux ménages de constituer de substantielles économies sur les dépenses de santé, en créant des emplois liés à la construction de nouvelles latrines, à l'exploitation des ouvrages collectifs et à la promotion d'initiatives individuelles et collectives de création ou de redynamisation d'activités économiques.

#### ***3.2 Impact environnemental et social***

3.2.1 Sur le plan environnemental, le projet est classé en catégorie 2. En conformité avec les exigences de la Banque en matière de politique de l'environnement et celle du Congo, une étude d'impact environnemental et social (EIES) a été menée dans le cadre de l'étude financée par la FAE et validée lors d'ateliers à Brazzaville. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a également suivi le même processus. L'EIES du projet d'AEPA et le PGES ont été menés selon une approche participative avec consultation publique et conformément aux dispositions du code de l'environnement. Le résumé consolidé du PGES du projet d'assainissement sera publié sur le site WEB de la Banque et sera disponible à son Centre d'Information Publique (CIP). Le PGES a été formulé en trois volets : (i) la gestion des impacts environnementaux et sociaux directement liés à l'assainissement (latrines) des deux villes, à la construction des stations de traitement, (ii) le drainage des eaux pluviales de Pointe Noire prenant en compte les sensibilités et les vulnérabilités des zones urbaines au changement climatique, et (iii) enfin l'entretien, la restauration et la conservation du patrimoine naturel, faunique et floristique, dans la zone d'influence directe des écosystèmes du milieu marin (Pointe Noire) et du bassin du fleuve Congo (à Brazzaville).



3.2.2 *Impacts négatifs* : Les travaux de construction des latrines familiales et publiques induiront quelques nuisances temporaires de proximité. Toutefois, aucun milieu naturel ne sera touché. La construction des stations de traitement nécessitera l'acquisition de terrains (environ 10 ha). En phase d'exploitation, on pourrait identifier des pollutions gazeuses (aérosols, CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, H<sub>2</sub>S, NO<sub>x</sub>, etc.), solides ou liquides suite à une gestion inadéquate des infrastructures. Les travaux des réseaux de drainage des eaux pluviales généreront des perturbations temporaires de circulation ou d'activités commerciales de faible amplitude.

3.2.3 *Impacts positifs* : Les impacts positifs apparaîtront dès le démarrage des travaux avec la création d'emplois et la distribution de revenus monétaires. En phase d'exploitation des infrastructures, on notera notamment : i) l'amélioration de l'environnement et des conditions sanitaires et d'hygiène ; ii) la réduction de la prévalence des maladies hydriques et du paludisme. La gestion des infrastructures aura également un impact positif sur les opportunités d'emplois et la génération de revenus. Les produits finaux des stations de traitement pourront être valorisés (boues séchées comme fertilisants – eaux traitées pour l'irrigation en saison sèche) à condition de répondre aux normes sanitaires.

3.2.4 *Mesures d'atténuation* : Les mesures d'atténuation des impacts négatifs dus aux travaux seront exécutées directement par les entreprises de travaux et feront l'objet de la surveillance et du suivi par le bureau chargé du contrôle, en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement. Le PGES prend en compte les mesures en phase des travaux et d'exploitation des infrastructures. Elles concernent principalement : (i) la prise en compte des nuisances pendant les travaux et le réaménagement des aires des travaux ; (ii) les procédures d'acquisition des terrains pour les stations de traitement et les indemnités et de relocation si requises ; (iii) la gestion des déchets provenant du curage des canaux et émissaires de drainage ; (iv) le contrôle de conformité du traitement des eaux noires.

### **3.2.5 Changement climatique**

Les activités du projet n'engendrent pas d'effets perceptibles sur le changement climatique. Les stations de traitement traitent les matières organiques de vidange de façon à permettre le rejet d'effluents liquides dans le milieu récepteur. Il n'y aura aucun dégagement supplémentaire de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, H<sub>2</sub>S, CO, NH<sub>4</sub>, etc.) émis au cours de ces "digestions encadrées" par rapport à celles produites antérieurement. Le drainage des eaux de pluie à Pointe Noire n'influencera pas le taux d'hygrométrie qui dépend de la situation de la ville sise en bordure de mer et le dimensionnement du réseau tiendra compte de l'augmentation des flux hydriques.

### **3.2.6 Genre**

Le projet aura des impacts positifs sur le mieux-être personnel et social quotidien des femmes et des filles (intimité, facilité d'utilisation, proximité et sécurité). Les violences faites aux femmes par manque d'intimité liée à l'absence des latrines appropriées seront atténuées. Le projet appuiera la mise en place de 360 comités de gestion (un comité par édicule public) comprenant 72 gestionnaires dont 60% de femmes. Ces comités bénéficieront des formations en gestion financière, en hygiène et assainissement et en entretien des latrines. Le projet offrira également l'opportunité de former 220 relais féminins pour continuer la sensibilisation des populations pour un changement de comportement. Un voyage d'échange est prévu pour quatorze (14) représentants des Ministères en charge de la femme et de la santé afin de leur permettre de développer l'initiative privée dans le domaine de l'assainissement.

### **3.2.7 Social**

Les infrastructures d'assainissement permettront d'améliorer le bien-être des populations par : i) la réduction de la prévalence des maladies hydriques comme le paludisme, le choléra, la fièvre typhoïde et la dysenterie amibienne; ii) la réduction des dépenses de santé; iii) la promotion d'une culture de l'assainissement chez les populations qui seront alors plus enclines à prendre en charge la

construction et l'entretien des ouvrages individuels ; et iv) l'amélioration de l'hygiène domestique et de la salubrité des équipements collectifs. Le projet permettra également d'assurer, au cours de son exécution, la distribution de salaires estimés au minimum à 10 % de la valeur des marchés de travaux, soit environ 1,017 milliard de FCFA et contribuera à l'amélioration des revenus. Ceci s'inscrit parfaitement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, compte tenu du niveau de revenu relativement faible d'une grande partie de la population active dans les deux villes.

### **3.2.8 Réinstallation forcée**

Les travaux d'assainissement familial et public et la réhabilitation des réseaux de drainage n'auront aucune retombée foncière sur les propriétés privées. Seule la construction des stations de traitement nécessitera l'acquisition de surfaces réduites. Les terrains choisis (moins de 10 ha) sont à la périphérie immédiate des 2 villes. Elles sont non bâties et pour la plupart non exploitées. Le positionnement final et le cadastrage des sites des stations et des chemins de desserte ainsi que l'estimation finale des indemnités éventuelles à verser aux propriétaires seront réalisés par les mairies de concert avec les entreprises adjudicataires 60 jours avant le début programmé des travaux. Le dossier qui sera constitué comprendra : (i) l'implantation précise au sol des stations et leur bornage, (ii) les plans d'acquisition des terres concernées, (iii) les montants des indemnités proposées ; (iv) les plans d'échanges éventuels des terres agricoles et (v) les mesures d'accompagnement socio-économiques. Les indemnités seront obligatoirement achevées avant le début des travaux.

## **IV- EXECUTION**

### **4.1 Dispositions en matière d'exécution**

4.1.1 Exécution du projet : Le projet sera mis en œuvre par le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, à travers la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH). Le Directeur Général de l'Hydraulique assurera la direction générale du projet et sera aidé par : (i) un coordonnateur pour exécuter les tâches quotidiennes du projet; (ii) un cadre administratif et financier ; (iii) deux ingénieurs en assainissement dont un pour Brazzaville et l'autre pour Pointe Noire. Deux antennes seront mise en place pour le suivi des activités dans les deux villes, l'une à la mairie de Brazzaville et l'autre à la mairie de Pointe Noire et seront dotées chacune d'un ingénieur génie civil qui travaillera en étroite collaboration avec l'ingénieur en assainissement affecté par la DGH. La DGH sera renforcée par trois consultants spécialisés: (i) en acquisition, (ii) en suivi-évaluation et (iii) en IEC. Les activités du projet seront menées à Brazzaville dans des locaux fournis par le Gouvernement. Une antenne à Pointe Noire sera également dans cette ville. Pour assurer une articulation et une synergie entre les actions du projet et les autres politiques sectorielles mises en œuvre et renforcer l'approche participative, un Comité de Pilotage sera créé par arrêté ministériel. Il assurera la coordination entre tous les intervenants pour le bon déroulement du projet, particulièrement au niveau des questions transversales. Ce comité sera présidé par le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique ou son représentant.

4.1.2 Dispositions de passation de marchés : Etant donné que la réforme du système de passation de marchés du pays est en cours, que les documents standards et autres textes d'application ne sont pas encore élaborés, toutes les acquisitions de biens, travaux et services de consultants financées sur les ressources de la Banque se feront selon ses *Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux* ou, selon le cas, ses *Règles et procédures pour l'utilisation des consultants*, en utilisant les dossiers d'appel d'offres types de la Banque. La Direction Générale de l'Hydraulique, *organe d'exécution*, sera chargée de la passation de tous les marchés relatifs aux biens, travaux, services de consultants et la formation. Le plan de passation des marchés figure dans les annexes techniques.

4.1.3 *Dispositions relatives aux décaissements* : Dans le cadre de l'exécution du projet, les décaissements se feront par deux méthodes : le compte spécial et le paiement direct. Un compte spécial sera ouvert au niveau d'une banque acceptable par le FAD. Ce compte spécial est destiné à recevoir les ressources du don consacrées aux dépenses de fonctionnement, au financement des travaux d'assainissement familial et au financement des activités d'assistance technique.

4.1.4 La méthode du paiement direct sera utilisée par la Banque pour les marchés relatifs à: (i) la construction des latrines publiques ; (ii) la construction des stations de traitement des matières de vidange et de réseaux de drainage; (iii) la fourniture de matériels d'entretien des ouvrages d'assainissement et ; (iv) aux prestations d'études, du contrôle et de la surveillance des travaux et d'IEC. Il est à noter que la contrepartie du gouvernement concerne le financement avec la Banque des travaux des latrines publiques, les stations de traitement et le réseau de drainage des eaux pluviales. Les règles de la banque s'appliqueront également pour le paiement de ces travaux. Le compte spécial sera approvisionné par un versement initial sur la base d'un programme de dépenses de six (6) mois d'activités préalablement approuvé par la Banque. Il sera reconstitué périodiquement sur présentation d'une demande de fonds de roulement (FDR) et après justification de l'utilisation d'au moins 50 % du transfert précédent et de la totalité des avances antérieures, conformément aux procédures de la Banque.

4.1.5 *Gestion financière* : La gestion financière du projet sera assurée par la DGH qui sera renforcée en moyens humains et logistiques pour les besoins du projet. Elle confectionnera les rapports trimestriels de suivi qui présenteront les aspects techniques et financiers du projet. Pour ce qui concerne le flux de ressources financières, le Congo ne connaît pas de problème particulier pour le paiement de sa contrepartie sur les projets. Le projet a prévu de financer la réalisation d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables qui assurera la pertinence et l'adaptation des procédures comptables de type privé et conformes aux normes OHADA. Le projet financera également l'acquisition d'un logiciel de gestion administrative, financière et comptable qui facilitera le traitement des opérations comptables et l'élaboration des états financiers.

4.1.6 *Dispositions en matière d'audit* : Un cabinet d'audit sera recruté pour effectuer l'audit annuel des comptes du projet. Les rapports d'audit incluant les états financiers audités seront adressés à la Banque au plus tard six mois après la clôture de chaque exercice.

## **4.2 Suivi**

4.2.1 La réalisation physique du projet est prévue sur une période de 48 mois, de janvier 2010 à décembre 2013. Ce planning est jugé raisonnable, compte tenu de la nature classique des travaux. Les différents ouvrages à réaliser seront mis en service au fur et à mesure de leur achèvement. La DGH assumera la responsabilité principale de suivi de l'exécution du projet. Elle établira, selon le modèle préconisé par la Banque, des rapports trimestriels d'exécution du projet qui donneront l'état d'avancement, les dépenses, les engagements et les décaissements par composante et par source de financement, les principaux problèmes, contraintes et solutions préconisées. Ils mettront également en relief les résultats, impacts et indicateurs du cadre logique progressivement obtenus. Par ailleurs, l'évaluation du programme de lutte contre les maladies diarrhéiques permettra de recueillir des données de base pour le suivi évaluation de l'impact du projet sur le volet maladies hydriques.

4.2.2 Le suivi de l'exécution du projet par la Banque se fera à travers les missions de supervision en collaboration avec CDFO et sur la base des rapports d'activités et des états financiers produits par la DGH. A la fin du projet, la DGH préparera un rapport d'achèvement du projet. Par la suite, la Banque établira le rapport d'achèvement et d'évaluation des performances du projet.

4.2.3 Le calendrier détaillé de l'exécution du projet est présenté au début du rapport. L'achèvement du projet est prévu pour décembre 2013. Le calendrier prévisionnel d'exécution du projet se résume comme suit :

<u>Date</u>	<u>Etapes</u>	<u>Activités de suivi</u>
<u>septembre 2009</u> <u>2010</u> <u>2010</u>	Approbation du Don Préparation et lancement des AO Evaluation des offres	Conseil d'Administration de la Banque Préparation par la DGH et vérification par la Banque Préparation par la DGH et vérification par la Banque (selon les cas)
<u>2010</u>	Adjudication des contrats	Préparation par la DGH et vérification par la Banque (selon les cas)
<u>2010/2012</u>	Réalisation des activités	Par les entreprises/Contrôle DGH/Bureau de contrôle
<u>2014</u> <u>2014</u>	Rapport d'achèvement DGH Rapport d'achèvement BAD	Préparation par la DGH Préparation par la Banque

### **4.3 Gouvernance**

Les principaux risques liés à la gouvernance sont ceux liés aux processus de passation des marchés et l'utilisation des ressources financières du projet. Les mesures prises pour atténuer ces risques sont : (i) la mise en place, dès le démarrage du projet, d'un manuel de procédures administratives et financières et ; (ii) la revue du processus d'attribution de tous les marchés en particulier ceux relatifs aux travaux de latrines dont les ressources allouées représentent 32.5% du montant du don ; (iii) la signature avec les cadres du projet de contrats annuels basés sur des critères précis de performance et renouvelables uniquement si les performances réalisées sont jugées satisfaisantes ; (iv) l'adoption d'un système de double signature, avec les signatures du Directeur du projet et du coordonnateur pour tous les chèques émis par le projet ; (v) le contrôle régulier de la petite caisse du projet, et (vi) l'inventaire systématique du patrimoine du projet à la fin de chaque exercice comptable. Les avis de la Banque sur les dossiers de décaissements, les missions de lancement, de supervision et de suivi ainsi que les missions d'audit du projet, contribueront également à atténuer les risques identifiés.

### **4.4 Durabilité**

4.4.1 La durabilité des effets du projet sera assurée par l'engagement du Gouvernement pour la poursuite des réformes du secteur de l'assainissement retenues dans l'étude institutionnelle qui a pour objectifs: (i) d'analyser le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'assainissement au Congo ; (ii) d'analyser le contexte socio-économique et motivations liées à l'assainissement; (iii) de proposer des paquets technologiques adaptés et des critères de choix pour les différents types d'assainissement (privé, institutionnel et public); (iv) de définir les méthodes d'animation pour la promotion et pérennisation de l'hygiène / assainissement ; (v) de définir les procédures et modalités de mise en place des investissements, de suivi évaluation et indicateurs clés liés à la mise en œuvre des projets ; et (vi) l'étude de faisabilité de systèmes durables d'assainissement pour les deux villes de Brazzaville et Pointe Noire. La mise en place d'un système de suivi évaluation et la plateforme des bailleurs de fonds permettront également de soutenir le développement du secteur.

4.4.2 L'implication des populations bénéficiaires des latrines familiales et leur acceptation de contribuer à hauteur de 15% du coût de l'ouvrage sont de nature à assurer une prise en charge satisfaisante des frais de maintenance de ces installations. Pour les latrines publiques, la mise en place de comités pour la gestion et l'entretien permettront également d'assurer la durabilité des ouvrages. Par ailleurs, le processus de partenariat secteur public/secteur privé en cours d'initiation par les deux mairies pour déléguer les services de collecte et de traitement des matières de vidange permettra d'assurer la durabilité des stations de traitement.

#### **4.5 Gestion des risques**

L'exécution et la mise en œuvre du projet pourraient être confrontées aux risques liés à la faiblesse des capacités des structures publiques, le manque de coordination entre les différents intervenants et le retard dans la mobilisation des contributions des populations. Le risque lié aux faibles capacités sera atténué par les actions de renforcement des capacités de la DGH, des mairies et de l'implication de la société civile. Le risque lié à la coordination sera quant à lui atténué par la mise en place du comité de pilotage et de l'existence de la plateforme des bailleurs de fonds. Les campagnes d'IEC pour la promotion de l'hygiène et des latrines individuelles qui couvriront les populations des deux villes ainsi que l'approche à la demande retenue contribueront à une meilleure appropriation par les bénéficiaires et adhésion au projet.

#### **4.6 Développement des connaissances**

Le projet financera l'étude de la stratégie de l'assainissement qui permettra de clarifier le cadre institutionnel, législatif et réglementaire et de fournir au gouvernement un outil de décision et de gestion. Les résultats de cette étude seront discutés en ateliers avec les différents acteurs du secteur. Le projet prendra également en charge l'évaluation du programme national de lutte contre les maladies hydriques qui permettra l'établissement de la situation de référence pour le suivi évaluation de l'impact du projet sur les maladies hydriques. Le rapport de cette évaluation sera disponible pour le projet et utilisable par les autres structures du pays. De même, le système de suivi-évaluation du projet et les rapports d'audit fourniront des informations qui serviront d'outils de décision pour le projet, le comité de pilotage et la Banque. Au cours de la revue à mi-parcours, les résultats partiels du projet et les enseignements tirés de ces résultats seront vulgarisés, discutés et validés en atelier avec l'équipe du projet, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires du projet.

### **V - CADRE JURIDIQUE**

#### **5.1 Instrument légal**

Un Don FAD servira à financer ce projet. L'Accord de Don entrera en vigueur dès sa signature.

#### **5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque**

##### **5.2.1 Engagements :**

a) Mettre en place la plateforme des bailleurs de fonds du secteur.

**5.2.2 Conditions de premier décaissement :** Le Fonds ne procédera au premier décaissement des ressources du Don que si le Donataire a réalisé à la satisfaction du Fonds les conditions suivantes :

a) Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture d'un compte spécial auprès d'une banque acceptable par le Fonds pour recevoir les ressources du don ;

b) Fournir au Fonds la preuve de la désignation des cadres de la Direction Générale de l'Hydraulique qui seront chargés de la gestion du Projet.

##### **5.2.3 Autres Conditions :**

a) Dans les 90 jours suivant la signature du Protocole d'Accord, le Donataire procédera à la mise en place du Comité de Pilotage du Projet et à la désignation de ses membres;

b) Dans les 90 jours suivant la signature du Protocole d'Accord, le Donataire mettra à disposition des locaux fonctionnels pour le Projet à Brazzaville et Pointe Noire.

### ***5.3 Conformité avec les politiques de la Banque***

5.3.1 Le présent projet est conforme à la stratégie d'intervention de la Banque au Congo. La stratégie met notamment l'accent sur le développement des infrastructures pour soutenir la croissance et l'amélioration du cadre de vie ainsi que la promotion de la stabilité macroéconomique. Il est également conforme au plan stratégique du Groupe de la Banque pour la période 2008-2012 et aux priorités du Gouvernement.

5.3.2 Tel qu'il est conçu, le projet est techniquement réalisable et est socialement justifié en matière de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement. Les ouvrages qui seront réalisés contribueront à la satisfaction des besoins en assainissement des populations de Brazzaville et de Pointe Noire. En plus de l'amélioration des conditions socio-sanitaires et environnementales, le projet permettra un développement économique harmonieux des deux villes et contribuera à la réduction de la pauvreté.

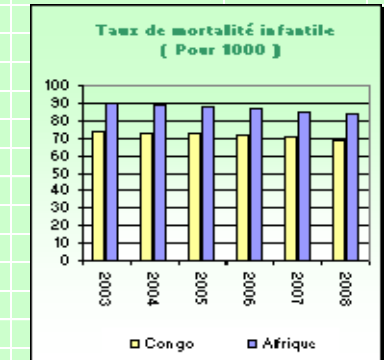
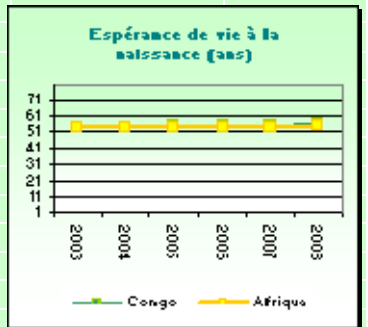
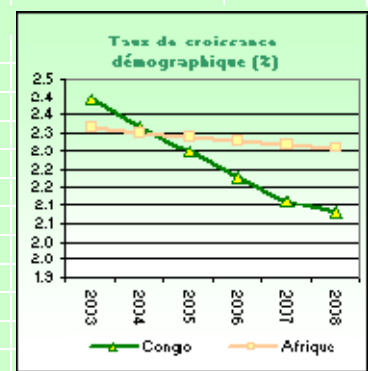
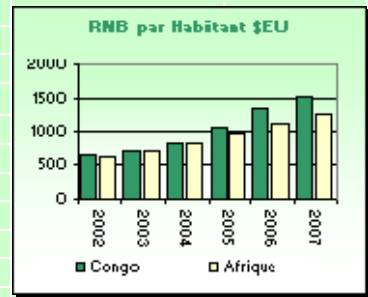
## **VI - RECOMMANDATION**

La direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'un don FAD d'un montant de 12,75 millions d'UC au Gouvernement du Congo pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

# APPENDICES

## Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du Congo

	Année	Congo	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km²)		342	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2008	3.8	985.7	5 523.4	1 226.3
Population urbaine (% of Total)	2008	61.4	39.2	44.0	74.4
Densité de la population (au Km²)	2008	11.2	32.5	23.0	49.6
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2005	950	1 226	2 405	38 579
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	39.5	42.3	45.6	54.6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2005	43.0	41.1	39.7	44.9
Valeur de l'indice sexospécifique de dévelop. humain	2006	0.612	0.482	0.694	0.911
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2006	130	n.a.	n.a.	n.a.
Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (%)	2005	26.2	38.7	...	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2008	2.1	2.3	0.3	1.2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2008	2.7	3.3	2.5	0.5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2008	41.7	40.9	16.6	27.4
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2008	3.2	3.4	16.7	8.0
Taux de dépendance (%)	2008	81.3	79.5	47.7	53.9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2008	98.4	99.3	94.3	101.5
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2008	24.1	24.2	24.3	25.8
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2008	55.6	54.5	76.7	67.5
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2008	56.9	55.6	67.5	80.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2008	34.4	35.7	11.0	20.1
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2008	11.2	13.0	10.4	8.6
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2008	69.1	83.9	7.1	48.5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2008	99.5	137.4	8.8	72.3
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2005	781	683	450	9
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005	44.3	29.7	61.0	75.0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2005	21.6	39.6	78.0	287.0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2006	118.9	120.4	98.0	782.0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2005	83.4	51.2	59.0	99.0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2006	71.0	64.3	84.0	100.0
Accès aux services de santé (% de la population)	2004	83.0	61.7	80.0	100.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2006	20.0	37.6	53.0	100.0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2007	3.5	4.5	1.3	0.3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2006	403.0	315.8	275.0	19.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2007	86.0	83.0	89.0	99.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2007	67.0	83.1	81.0	93.0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005	14.4	25.2	27.0	0.1
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2005	0.9	2.4	1.8	6.3
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2007	105.9	99.6	106.0	101.0
Secondaire - Total	2005	57.0	43.5	60.0	101.5
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2007	44.3	47.5	51.0	82.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2007	13.2	38.0	21.0	1.0
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2007	7.9	29.0	15.0	1.0
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2007	18.3	47.0	27.0	1.0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2006	1.9	4.5	3.9	5.9
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2005-08	19.6	6.0	9.9	11.6
Taux annuel de déforestation (%)	2000-08	0.1	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel de reboisement (%)	2000-08	12.0	10.9	...	...
Emissions de CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005-08	0.5	1.0	1.9	12.3



dernière mise à jour: March 2009

Source : Base des données du Département de la Statistique de la BAD; Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux  
Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles;

*Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays*

**Secteur : Agriculture**

Nom	Type <sup>1</sup>	Classement	Montant (UC)	Date d'approbation
Etude du secteur agricole	D		1 000 000,00	23/10/2008
<b>TOTAL APPROUVE</b>			<b>1 000 000,00</b>	

**Secteur : Eau/Assainissement**

Nom	Type <sup>1</sup>	Classement	Montant (UC)	Date d'approbation
Etude AEPA Brazzaville & Pointe Noire	D		1 269 923,66	11/07/2007
<b>TOTAL APPROUVE</b>			<b>1 269 923,66</b>	

**Secteur : Social**

Nom	Type <sup>1</sup>	Classement	Montant (UC)	Date d'approbation
Appui à la réinsertion socio-économique	D		14 800 000,00	15/03/2006
<b>TOTAL APPROUVE</b>			<b>14 800 000,00</b>	

**Secteur : Multi-secteur**

Nom	Type <sup>1</sup>	Classement	Montant (UC)	Date d'approbation
Appui à la gestion économique	D		500 000,00	17/09/2003
Appui institutionnel au circuit de la dépense	D		2 550 000,00	20/12/2006
<b>TOTAL APPROUVE</b>			<b>3 050 000,00</b>	

<sup>-1</sup> P : prêt, D : don



*Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque  
et d'autres partenaires au développement du pays*

Projet	Bailleurs	Coût (en millions FCFA)	Observations
1. Réhabilitation et extension de l'usine de traitement de l'eau de Djiri	Coopération Chinoise (85%)	130 000	En cours d'exécution
2. Installation des unités compactes de potabilisation (Potablocs) sur les sites de Djoué et de Djiri	Congo (100%)	13 000	En cours d'exécution
3. Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des groupes défavorisés (PARSEGD)	BAD	11 674	En cours d'exécution
4. Etude du plan directeur de Brazzaville	Congo (100%)	1 100	En cours d'élaboration
5. Programme Eau et Développement Urbain (PEDU)	B. Mondiale (29%)	91 834	En préparation
6. Etude de drainage des eaux pluviales à Brazzaville	AFD (100%)	320	En cours d'élaboration
7. Elaboration du profil urbain de Brazzaville, Pointe Noire et Ouessou	ONU /Habitat	100	En négociation
8. Construction du laboratoire de contrôle de qualité de l'eau	Congo (100%)	1 700	En préparation

Appendice IV. Carte de la zone du projet

